



REGLEMENT INTERIEUR
De la section danse
DU CLUB OMINISPORTS DE COURCOURONNES

Le présent règlement est établi conformément aux statuts de l'association du CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES.

L'admission d'un membre implique pour ce dernier l'adhésion aux statuts et l'acceptation du règlement intérieur.

ARTICLE 1 – Adhésions, cotisation, remboursement

Adhésion :

- L'inscription est enregistrée sur le site HELLOASSO.
- Seuls les nouveaux adhérents ont droit à un cours d'essai.
- L'adhésion couvre la période comprise entre la reprise des cours au mois de septembre jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Cotisation pour la saison 2020/2021 :

1 heure	150 €
1 heures 15	175 € (deuxième cours à 135 €)
1 heures 30	200 € (deuxième cours à 150 €)
2 heures	215 € (deuxième cours à 150 €)

Le règlement de la cotisation sera effectué par carte bancaire sur le site HELLOASSO avec une possibilité de règlement **en trois mensualités et jusqu'à cinq mensualités pour à partir de deux inscriptions.**

La cotisation comprend :

- l'adhésion annuelle
- l'adhésion à la Fédération Française de Danse, licence loisirs.

La cotisation est exigible dans son intégralité au moment de l'inscription, à défaut de paiement l'inscription ne sera pas validée.

Remboursement :

Les cotisations sont annuelles et non remboursables sauf pour les cas suivants sur présentation d'un justificatif :

- grossesse
- déménagement (+ 30km)
- blessures, hospitalisation
- maladie longue durée

Tout mois entamé sera dû.

Le remboursement de l'adhésion ne sera pas accepté pour une autre raison, l'année entière sera du même si l'élève interrompt les cours.

ARTICLE 2 – Cours et horaires

Les cours se tiennent de septembre à juin selon le calendrier scolaire de la zone C (Education Nationale), par conséquent il n'y a pas de cours de danse pendant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.

Les adhérents sont tenus de se présenter à l'heure au cours.

Dans le cas où ils arriveraient en retard, ils doivent s'assurer que leur présence ne désorganise pas le cours, et demander au professeur s'ils peuvent l'intégrer.

Les parents ou autre responsable de l'élève n'est pas autorisé à rester pendant le cours.

ARTICLE 3 – Modification, annulation, absence

Le club se réserve le droit de modifier le planning en cas d'insuffisance d'inscriptions pour pouvoir maintenir le cours ou pour une autre raison indépendante de sa volonté.

En cas d'annulation d'un cours par l'absence d'un professeur (maladie, intempéries...), le club s'engage à prévenir les adhérents par mail ou message et à proposer un cours de rattrapage (week-end ou vacances scolaires).

ARTICLE 4 – Tenue

Une tenue confortable adaptée à la danse est demandée (ex : legging, collant ou jogging, tee-shirt, justaucorps, chaussons de danse - pas de jean).

Les cheveux devront être attachés, pas de chwin gum, ni de bijoux.

Le port de chaussures est demandé pour les cours de hip-hop, l'élève est tenu d'accéder à la salle avec des chaussures propres, c'est-à-dire des chaussures qui n'ont pas servi à l'extérieur et à usage exclusif de la salle de danse.

ARTICLE 5 – Vol et perte

L'association décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de perte.

Nous rappelons que les équipements utilisés n'appartiennent pas à l'association et sont utilisés par d'autres structures.

ARTICLE 6 – Droit à l'image

Tout adhérent qui ne souhaite pas apparaître sur des photos et/ou vidéos est tenu d'en informer le bureau ainsi que son professeur dès son inscription.

Il est strictement interdit de filmer ou photographier le déroulement d'un cours sans l'autorisation du professeur.

ARTICLE 7 – Respect

Chaque élève est tenu de respecter les locaux et le matériel mis à notre disposition.

Dans le cas contraire le professeur se réserve le droit de le refuser au cours.

En cas détérioration quelconque de la part d'un élève, une compensation financière sera demandée.

ARTICLE 8– Gala et répétitions

Chaque saison, le club présentera un gala (au mois de juin) qui comprendra deux répétitions.

Ces évènements se dérouleront ainsi :

- une répétition pour le final qui se déroulera sur une matinée
- une répétition générale qui se déroulera sur une journée complète
- Le gala pendant une journée complète (9h à 22h)

Les dates seront communiquées aux adhérents au plus tôt et dès que les structures sollicitées nous auront confirmé leurs disponibilités.

Il est indispensable que chaque élève participe au gala et aux répétitions, en cas d'absence, il est tenu d'en informer au plus tôt le professeur et le bureau.